

Motion

Modalité d'audition des candidats au concours CR

La Section 33 du Comité national de la recherche scientifique, à l'issue des concours de recrutement, souhaite exprimer son souhait ferme à ce que pour la prochaine session la modalité normale d'audition soit de nouveau instituée. Elle souligne que le recours exclusif à la visio-conférence nécessite un investissement accru du jury et des candidat.es et engendre de lourdes contraintes de part et d'autre.

Motion adoptée à l'unanimité le 28 juin 2022.

17 pour, 0 contre, 0 abstention

Myriam COTTIAS,
Présidente de la Section 33

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- Mme Marie GAILLE, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)
- Mme Pascale GOETSCHER, directrice adjointe scientifique de l'INSHS